

COMPTE-RENDU Comité Social Territorial 24 janvier 2024



DRH – Protection Sociale Complémentaire (PSC) - Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents de la Ville et du CCAS - Mandat CDG 44 Pour Avis

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale marquée par l'ordonnance du 17 février 2021 instaure une participation obligatoire de l'employeur pour la prévoyance dès 2025 et pour la santé dès 2026. Le décret d'avril 2022 définit les garanties minimales et la participation minimale obligatoire des employeurs. Un accord collectif national de juillet 2023, nécessitant une transposition législative et réglementaire, rend l'adhésion aux garanties Prévoyance obligatoire pour les agents via des contrats collectifs, avec une couverture minimale de 90% de la rémunération pour incapacité et invalidité et une participation employeur d'au moins 50%. Les Centres de Gestion (CDG) des Pays de la Loire proposent un groupement de commandes pour optimiser les coûts et les prestations de la prévoyance. Le CDG de Loire-Atlantique est désigné pour coordonner ce groupement, favorisant un dialogue social régional et une mise en concurrence des assureurs. La Ville de Saint-Herblain participe activement à cette instance paritaire régionale. Une délibération est sollicitée pour donner mandat au CDG 44 avant les votes du Conseil municipal et du CA du CCAS début 2024.

Un comité de pilotage sera constitué de deux collèges à parité : les organisations syndicales (OS) représentatives d'un côté, les employeurs de l'autre. Le collège employeurs sera constitué à parité d'élus issus des 5 départements et représentant les collectivités affiliées et les collectivités non affiliées et d'un collège des représentant-es du Personnel. Le syndicat SUD fera bien partie des organisations amenées à siéger dans cette instance. Pour le syndicat SUD la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), qui introduit l'obligation de participation des employeurs publics, est l'opportunité d'une avancée sociale majeure au bénéfice des agent-es de la Ville de Saint-Herblain.

Vote : Pour : SUD / CGT / CFDT